



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN DU GRAND NANCY

**POLITIQUE PUBLIQUE :**  
DÉVELOPPEMENT URBAIN

**SEANCE DU :** 30 JUIN 2022

**OBJET :**  
PLU D'ART-SUR-MEURTHE - MISE EN  
COMPATIBILITÉ - APPROBATION DE LA  
DÉCLARATION DE PROJET "SDIS -  
NOUVEAU CENTRE DE PREMIÈRE  
INTERVENTION"

**DELIBERATION N° :** 47

**RAPPORTEUR :** Evelyne DEVOUGE

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme régissant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (articles L.153-54 et suivants et R.153-13 et suivants), le Grand Nancy a engagé, par délibération en date du 08 juillet 2021, une procédure dite de "déclaration de projet". Celle-ci vise à établir l'intérêt général du projet de construction d'un centre de première intervention du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et à permettre en conséquence la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Art-sur-Meurthe

#### **L'intérêt général du centre de première intervention**

Le CPI de Lenoncourt assure une couverture opérationnelle de proximité sur les communes de Lenoncourt, Art-sur-Meurthe et Cerville. Les personnels de ce centre sont domiciliés sur ces trois communes. La suppression du CIS Nancy-Tomblaine vers le CIS Nancy « Rives de Meurthe » aura pour conséquence d'augmenter légèrement le délai d'intervention sur la zone « Bosserville » et la commune de Cerville.

Le SDIS a donc décidé dans le cadre de la révision de son schéma d'analyse et de couverture des risques adoptés en 2020 de travailler à l'optimisation de la réponse de proximité assurée par le CPI de Lenoncourt en tenant compte du lieu d'implantation et de la domiciliation des personnels.

Suite à une analyse cartographique des délais de rassemblement, l'axe entre Art-sur-Meurthe et Lenoncourt a été ciblé par le SDIS pour l'implantation du nouveau CIS. La commune de Lenoncourt ne disposant pas de foncier disponible, la commune d'Art-sur-Meurthe s'est portée volontaire pour trouver ce foncier. Le choix d'implantation a également été motivé par la domiciliation des volontaires, qui proviennent majoritairement d'Art-sur-Meurthe.

En outre, les locaux actuels de CIS de Lenoncourt sont particulièrement inadaptés et coûteux (locaux en location et particulièrement énergivores). La construction de nouveaux locaux plus adaptés et dont le SDIS serait le propriétaire apparaît donc plus opportune.

## La mise en compatibilité du PLU d'Art-sur-Meurthe.

Pour assurer la réalisation du projet, il est nécessaire de procéder à une évolution des règles d'urbanisme afin d'ouvrir à l'urbanisation l'emprise concernée actuellement classée en zone agricole. Ces évolutions portent sur :

- Le règlement écrit : création d'une zone UE de 1325 m<sup>2</sup> sur le périmètre du projet,
- Le règlement graphique : la zone UE est ajoutée au zonage et la marge de recul passe de 21 mètres à 15 mètres,
- Les annexes : le droit de préemption urbain est étendu sur la zone UE nouvellement créée.

En application de la procédure décrite par le code de l'urbanisme, le Président du Grand Nancy a donc mené une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U :

- En élaborant le dossier correspondant ;
- En examinant conjointement avec l'Etat, les Personnes Publiques Associées et la Commune, les dispositions proposées pour mettre en compatibilité le document. Cet examen conjoint s'est concrétisé par une réunion organisée le 16 mars 2022, lors de laquelle des remarques ont été émises et qui ont fait l'objet d'un compte-rendu joint au dossier d'enquête publique.
- Et enfin en prescrivant, par arrêté n° URBA0215 du 28 février 2022, une enquête publique portant sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du P.L.U. d'Art-sur-Meurthe.

La procédure a été dispensée d'évaluation environnementale par décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale.

L'enquête publique, réalisée conformément au code de l'environnement, s'est déroulée du 30 mars 2022 au 30 avril 2022 inclus, avec mise à disposition du dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité en mairie et à la Métropole du Grand Nancy, ainsi que sur le site internet du Grand Nancy. Les observations du public pouvaient être consignées dans les registres d'enquête publique mis à disposition en mairie et au Grand Nancy, ainsi que par courrier électronique au Grand Nancy.

Les registres disponibles à la Métropole du Grand Nancy et à la mairie d'Art-sur-Meurthe n'ont pas fait l'objet d'observation. Il n'y a eu aucune observation par voie électronique, ni par courrier.

Le commissaire enquêteur a émis une observation indiquant que l'absence dans le dossier d'enquête d'un plan d'intégration paysagère du projet était regrettable et que ce dernier aurait permis de mieux estimer le projet de construction.

Cette observation a fait l'objet de la réponse suivante par la Métropole du Grand Nancy : « *Le SDIS 54 qui est maître d'ouvrage pour la construction du centre de première intervention ne disposait pas au stade de l'enquête publique d'éléments de programmation permettant de fournir une insertion paysagère susceptibles d'être versés au dossier d'enquête. La bonne insertion paysagère du projet sera étudiée avec attention, en lien avec la commune, lors de la phase d'instruction du permis de construire.* »

En conclusion, le commissaire enquêteur, dans ses conclusions motivées, a rendu **un avis favorable**.

## **DELIBERATION**

En conséquence et après avis favorable de la commission Développement Urbain et Transition Ecologique du 16 juin 2022, il vous est demandé d'approuver la Déclaration de Projet relative au projet de construction du centre de première intervention, qui entrainera la mise en compatibilité du PLU d'Art-sur-Meurthe.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles L.153-59, R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie et au siège de la Métropole pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ainsi que sa publication au recueil des actes administratifs de la Métropole. Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Le PLU mis en compatibilité est tenu à la disposition du public à la mairie, à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, à la Métropole du Grand Nancy ainsi que sur le site internet du Grand Nancy. Par ailleurs, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an dans les conditions définies à l'article R. 123-21 du code de l'environnement.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

M. Dessein ne prend pas part au vote.

**CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 30 JUIN 2022**

Affaire n° 47

10H00

**ETAIENT PRESENTS**

Mme BEAUDEUX Evelyne - Nancy  
 Mme BENMOKHTAR Sabrina - Nancy  
 Mme BILLOT Véronique - Nancy  
 Mme BLANDIN Chloé - Nancy  
 Mme BOCOUM Martine - Maxéville  
 M. BOILEAU Pierre - Ludres  
 Mme BOILLON Muriel - Nancy  
 M. BREUILLE Michel - Essey-lès-Nancy  
 M. CHANUT Henri - Seichamps  
 M. CHOSEROT Christophe - Maxéville  
 Mme COSTANTINI Anne-Mathilde - Laxou  
 Mme CREUSOT Nicole - Nancy  
 M. DESSEIN Jean-Pierre - Art-sur-Meurthe  
 Mme DEVOUGE Evelyne - Essey-lès-Nancy  
 Mme DIDELOT Anne-Sophie - Nancy  
 M. DONATI Patrice - Vandoeuvre  
 M. EHRENFELD Jean-Pierre - Laxou  
 M. FICK Michel - Nancy  
 M. GIRSCH Bernard - Saulxures  
 M. GRAUFFEL Claude - Vandoeuvre  
 Mme GRUET Stéphanie - Malzéville  
 Mme HAMIDI Hania - Tomblaine  
 M. HATZIG Patrick - Nancy  
 M. HÉNART Laurent - Nancy  
 M. JACQUEMIN Pascal - Villers-lès-Nancy

**ETAIENT EXCUSES**

M. BOULANGER Alain - Fléville  
 M. FÉRON Hervé - Tomblaine  
 M. GARCIA Laurent - Laxou

**AVAIENT DONNE POUVOIR**

Mme ACKERMANN Danielle - Vandoeuvre  
 Mme COLOMBO Muriel - Nancy  
 M. DA CUNHA Eric - Laneuveville  
 M. DAMOISEAUX Bruno - Vandoeuvre  
 Mme DEBORD Valérie - Nancy  
 M. LE SOLLEUZ Antoine - Nancy  
 Mme LUCAS Isabelle - Nancy  
 M. MIDON Jean-François - Saint-Max  
 M. PENSALFINI Eric - Saint-Max  
 M. PERROT Cyrille - Villers-lès-Nancy  
 M. PIERRONNET Romain - Nancy  
 Mme WUCHER Anne - Jarville  
 M. GUILLEMARD Philippe - Nancy  
 Mme GRANDJEAN Carole - Nancy  
 M. EL HARRADI Mounir - Nancy  
 M. SADI Areski - Nancy  
 M. MASSON Bertrand - Nancy  
 Mme COLIN Sylvie - Laneuveville  
 Mme MERCIER Estelle - Nancy  
 Mme ENGEL Nathalie - Villers-lès-Nancy  
 M. CHABIRA Hocine - Nancy

Mme JANDRIC Christelle - Nancy  
 Mme KHIROUNI Chaynesse - Nancy  
 M. KLEIN Mathieu - Nancy  
 M. KLING Bertrand - Malzéville  
 Mme KOMOROWSKI Régine - Vandoeuvre  
 M. LIESENFELT Alain - Dommartemont  
 M. MAGUIN Frédéric - Nancy  
 Mme MARREL Charlotte - Nancy  
 M. MATHERON Vincent - Jarville  
 Mme MICHEL Delphine - Nancy  
 M. MIRON Romain - Maxéville  
 M. MURATET Franck - Nancy  
 M. OGIEZ Marc - Pulnoy  
 M. PETRONIO Maurizio - Houdemont  
 Mme PIBOULE Nadine - Vandoeuvre  
 M. RAINERI Serge - Nancy  
 Mme RAVON Véronique - Ludres  
 Mme RENAUD Dominique - Vandoeuvre  
 Mme STEPHANUS Nicole - Vandoeuvre  
 M. TENENBAUM Marc - Nancy  
 Mme VIEUX-MELCHIOR Catherine - Saint-Max  
 M. WATRIN Laurent - Nancy  
 M. WERNER François - Villers-lès-Nancy  
 Mme WIESER Laurence - Laxou  
 M. YILMAZ Bora - Nancy

M. HABLOT Stéphane - Vandoeuvre  
 M. SARTELET Didier - Heillecourt

à Mme PIBOULE Nadine - Vandoeuvre  
 à M. TENENBAUM Marc - Nancy  
 à Mme BOCOUM Martine - Maxéville  
 à Mme KOMOROWSKI Régine - Vandoeuvre  
 à M. HÉNART Laurent - Nancy  
 à Mme MICHEL Delphine - Nancy  
 à M. HATZIG Patrick - Nancy  
 à M. DESSEIN Jean-Pierre - Art-sur-Meurthe  
 à Mme VIEUX-MELCHIOR Catherine - Saint-Max  
 à M. WATRIN Laurent - Nancy  
 à M. FICK Michel - Nancy  
 à M. MATHERON Vincent - Jarville  
 à Mme DIDELOT Anne-Sophie - Nancy  
 à M. OGIEZ Marc - Pulnoy  
 à Mme BEAUDEUX Evelyne - Nancy  
 à Mme BENMOKHTAR Sabrina - Nancy  
 à M. RAINERI Serge - Nancy  
 à M. YILMAZ Bora - Nancy  
 à M. BREUILLE Michel - Essey-lès-Nancy  
 à Mme RENAUD Dominique - Vandoeuvre  
 à Mme BOILLON Muriel - Nancy

Le présent acte a été publié le : **1 JUL. 2022**

Pour le Président | la conseillère métropolitaine :

Evelyne DEVOUGE

